

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18557 - 72ÈME ANNÉE

## Première journée de la visite d'Annick Girardin, ministre de la Fonction publique

### Aucune avancée pour les précaires de la Fonction publique territoriale

Annick Girardin, ministre de la Fonction publique, a commencé hier sa visite à La Réunion. Comme sa collègue à l'Outre-mer, elle n'est pas porteuse de réponse à des problèmes fondamentaux des Réunionnais. Près de 80 % des agents de la fonction publique territoriale ne sont pas titulaires, or la ministre n'a pas donné de solution impliquant l'État dans la résorption d'une inégalité créée par la décision d'un gouvernement.



Lors des manifestations contre la Loi Travail, la mairie de Saint-Denis a été plusieurs fois interpellée.

**L**a fonction publique est un secteur traversé par les inégalités. Elles découlent de l'application dévoyée de la loi du 19 mars 1946. Rappelons qu'avant la départementalisation, la CGT, alors principal syndicat des fonctionnaires, revendiquait l'égalité des

salaires avec la France, « franc pour franc ». En effet, sous le régime colonial, les fonctionnaires servant à La Réunion étaient payés moins qu'en France. Ils étaient sous un cadre comparable à celui de l'indigénat dans les autres colonies françaises. Seuls quelques hauts fonctionnaires bénéficiaient d'un statut déroga-

toire, leur donnant droit au supplément colonial. Cette très faible minorité gagnait donc plus qu'en France.

**Une inégalité créée  
par la France**

Au moment de la départementalisation, le gouvernement a choisi d'étendre le supplément colonial à tous les titulaires. La plupart des fonctionnaires ont du vu du jour au lendemain leur revenu multiplié. Le reste de la population était exclue d'une telle mesure, car l'égalité inscrite dans la loi lui était refusée. Elle était donc maintenue dans la pauvreté, avec des salaires inférieurs à ceux de la France pour un même travail.

Avec la croissance démographique, le nombre des agents de l'État s'est accru fortement. En 1947, à peine 2.000 fonctionnaires touchaient le supplément colonial. Ils sont aujourd'hui plus de 60.000 à bénéficier d'une prime de vie chère alors que la vie est chère pour tout le monde. Alors que la loi du 19 mars 1946 devait signifier l'égalité, 70 ans après, de graves inégalités persistent au sein même de la fonction publique. En effet, la décentralisation s'est accompagnée de la mise en œuvre d'un statut de fonctionnaire des collectivités territoriale, aligné sur celui de la fonction publique d'État. Mais à La Réunion, les titulaires sont minoritaires dans les collectivités. Parmi les raisons invoquées par ces dernières pour empêcher l'application de la règle de la titularisation figure le coût, car la titularisation signifie de verser à l'agent un salaire majoré de 53 %.

## L'ébauche abandonnée d'une partie de la solution

À l'orée de ce siècle, les syndicats et les maires avaient réussi à trouver un accord : l'intégration. Cela permettait aux agents non-titulaire d'être alignés sur la grille de salaires et les carrières de la fonction publique territoriale en France, et d'avoir droit au supplément familial de traitement. À charge ensuite à l'État de régler le problème qu'il a créé en 1947 en accordant le supplément colonial. La responsabilité de Paris dans cette affaire est en effet pleinement engagée. Car la dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités par l'État n'est pas majorée à La Réunion pour que les collectivités puissent payer la sur-rémunération. De plus, avec près de la moitié de la population vivant sous le seuil de pauvreté, il est illusoire de faire reposer sur les contribuables la charge de la résorption de cette inégalité.

## Méconnaissance avouée

Malheureusement, cette cohésion n'est plus. Et les titularisations se

font au compte-goutte, avec des fonds prélevés sur le budget des collectivités. L'actualité récente a montré un exemple caricatural : quelques titularisations par an dans la commune du Port. À ce rythme, le problème ne sera jamais réglé.

Interrogée hier dans le journal télévisé sur la question de la précarité dans la fonction publique territoriale, Annick Girardin, ministre de la Fonction publique, s'est montrée très évasive sur cette question. Elle a tout d'abord indiqué que personne n'est capable de fournir un décompte précis du nombre des agents en attente de titularisation. Puis elle a laissé entendre qu'une solution globale n'est pas envisageable, indiquant que le statut de journalier et celui d'agent en CDD, ce n'est pas pareil.

Autrement dit, il ne faut pas compter sur le gouvernement pour régler un problème d'inégalité créé par la France.

À l'heure où le gouvernement fait de l'égalité réelle son argument de campagne électorale, il est clair que tant que l'inégalité dans la fonction publique persistera, ce concept restera une énième promesse sans lendemain.

M.M.

## Le Président de Madagascar reçoit la Représentante du Gouvernement des États-Unis en charge du Commerce

# « La participation de Madagascar dans l'AGOA s'améliore »

**Membre du Bureau de la Représentation chargée du Commerce des États-Unis, Mme Florizelle Liser est particulièrement chargée du Programme AGOA. Elle a été reçue vendredi par Hery Rajaonarimampianina, président de Madagascar.**

Le Président de la République Hery Rajaonarimampianina a reçu en audience, ce 4 novembre, la Représentante du Gouvernement Américain en charge du Commerce, Florizelle Liser, accompagné de l'Ambassadeur des États-Unis, Robert Yamate.

Membre du Bureau de la Représentation chargée du Commerce des États-Unis, Mme Florizelle Liser est

particulièrement chargée du Programme AGOA, au sein duquel Madagascar participe avec d'autres pays africains, pour l'exportation de produits sans droits et taxes vers les États-Unis. L'AGOA offre aux pays africains des avantages compétitifs énormes par rapport au marché américain. Les discussions ont porté notamment sur les voies et moyens à mettre en œuvre afin que Madagascar améliore davantage sa participation au sein de l'AGOA et

profiter pleinement des opportunités offertes.

Dans la journée du 3 novembre et ce 4 novembre, Mme Florizelle Liser a visité des usines malagasy agréées par l'AGOA, afin de voir également comment les travailleurs pourraient, à leur niveau, contribuer à améliorer la participation de Madagascar dans l'AGOA.

## Édito

# Election présidentielle : la déchéance du modèle des États-Unis

C'est aujourd'hui que les citoyens des États-Unis sont appelés aux urnes pour élire leur prochain président. Aux États-Unis même, les commentateurs font état d'une campagne électorale qui a touché le fond du point de vue des arguments utilisés. Cela révèle une nouvelle étape dans la déchéance du modèle des États-Unis.

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, les États-Unis avaient réussi à être les grands bénéficiaires de la nouvelle organisation du monde. Toutes les principales institutions internationales étaient sur son sol. De plus, les nouvelles institutions financières internationales étaient sous son contrôle, car pour le FMI et la Banque mondiale, les transactions se faisaient en dollars. La monnaie des États-Unis est alors devenue la seule référence, en particulier dans les cours des matières premières. Cela a permis à ce pays de vivre à crédit pour financer sa croissance, étant entendu que la domination du dollar permettait aux États-Unis de fixer la valeur réelle de leur dette.

La première résistance à cette domination est venue des pays exportateurs de pétrole. Quand le gouvernement des États-Unis a décidé de stopper la convertibilité du dollar en or. Ce fut le point de départ du premier choc pétrolier. La seconde brèche est venue de la mondialisation ultra-libérale promue justement par les dirigeants des États-Unis. La domination du modèle des États-Unis s'est vue contrariée par la montée en puissance des pays émergents. Désormais, les gouvernements occidentaux, États-Unis en tête, sont maintenant à la traîne. Car cette émergence

économique a changé la donne politique. L'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) et les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) sont maintenant des moteurs d'une alternative qui se structure, comme en témoigne la création de la Banque de développement, et la réflexion autour d'une nouvelle organisation monétaire mondiale où les monnaies des pays émergents seraient un nouvel étalon.

Ce basculement du monde s'est confirmé lors de la ratification de l'Accord de Paris sur le climat. La Chine a devancé les Occidentaux, obligeant Washington à s'aligner et à accélérer la marche pour être capable de présenter aux côtés de la Chine son instrument de ratification du traité au secrétaire général de l'ONU.

La campagne de l'élection présidentielle aux États-Unis est un nouvel élément du déclin du modèle des USA. Les arguments échangés par les deux favoris sont d'un niveau très bas. Hilary Clinton est à la peine pour défendre le bilan de Barack Obama qui n'a pas été à la hauteur des espoirs annoncés lors de son investiture voici 8 ans. Donald Trump se distingue par ces attaques populistes, et met en garde contre des élections truquées s'il perd. Le monde entier est témoin du niveau de ce débat, où la démocratie ne sort pas grandie. Cette fois, c'est le système politique qui est présenté comme un modèle qui voit sa crédibilité sérieusement entamée.

*J.B.*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Contribution à la cause réunionnaise

« Je ne suis pas un homme de religion mais j'essaye d'imaginer la réaction des croyants des deux camps lorsque le Pape François et le Patriarche Cyrille se sont rencontrés, le 12 février 2016. Deux heures d'entretiens, un communiqué final et une congratulation ont ouvert la voie à un début de réconciliation. Si la vie d'un homme représente une seconde au regard de l'histoire de l'humanité, pour le coup on ne risque rien de qualifier cet échange d'historique. Il y a des secondes qui frôlent l'éternité.

« Imaginez un schisme entre ces 2 courants religieux ouvert depuis 1000 ans ! Imaginez le dépassement d'un héritage de querelles profondes et de certitudes enseignées. Imaginez que cela s'est passé à Cuba, paria mis au banc des nations par le grand voisin, les États Unis, ainsi que par les puissances européennes, engoncés dans leurs certitudes. De surcroît, communiste, fier de l'être, et qui reçoit les louanges du pape dans un communiqué de remerciements. Je me suis interrogé sur les puristes de tout bord qui crient au sacrilège devant autant d'expériences humaines respectables et courageuses.

« À La Réunion, c'est la puissance de frappe des partis politiques parisiens et les moyens exceptionnels de leurs multiples institutions qui sont mobilisés depuis un demi siècle pour tenter de détruire le parti communiste de notre île. La raison ? Le PCR pose le principe de la reconnaissance et du respect du peuple Réunionnais à vivre et décider dans son pays. Il questionne l'égalité au sein de la République

Française et dans le monde. Il renvoie la France à son passé esclavagiste et colonialiste. Il est capable de consensus et obtient l'unanimité sur un projet de loi (celui relatif aux changements climatiques). Ses analyses concluent au dépassement d'un certain héritage idéologique et à l'émergence d'une civilisation nouvelle fondée sur la connaissance.

« Toutes ces perspectives historiques affolent les compteurs des carriéristes qui maintiennent le peuple dans l'ignorance de son histoire et dans l'illusion que nous vivons actuellement dans un espace démocratique et fraternel. Tout juste si ces profiteurs d'un genre nouveau qu'on appelle des élus, masculins et féminins, se souviennent du nombre de Réunionnais qui ont été excommuniés parce qu'ils étaient soupçonnés de liens réels ou imaginaires avec le PCR. J'ai vu des camarades communistes qui pleuraient parce que l'Eglise leur refusait l'entrée, même à leur proche décédé. D'autres étaient interdits d'entrée dans les mairies. Des excommuniés de "la maison de Dieu" et de "la maison du peuple" !

« Malgré l'humiliation, la répression et les pressions de toutes sortes, les tentatives de corruption, ils sont restés fidèles aux idées de leur parti communiste. Ils ne professaient pas et n'accusaient pas car ils participaient aux instances d'élaboration de l'action. Peu leur importait le mot de communiste. C'était conforme à leurs conditions de vie et à l'idée qu'ils se faisaient de la vie et des relations humaines. Jamais ils ne se sont rabaissés à demander ce que le PCR, sa direction, pouvait

faire pour eux. C'était des camarades, pas des enfants gâtés ! L'engagement dans le PCR avait donné un sens à leur vie d'hommes et de femmes, de Réunionnais, tout simplement.

Tout comme ces camarades, je veux témoigner qu'il n'y a pas de générations spontanées. Un grand merci à toutes les personnes que j'ai côtoyées, beaucoup d'anonymes qui m'ont accueilli et enrichi. Un parcours commun dans et à travers le PCR. »

**Le texte précédent fait partie d'un ensemble de 5 articles qui composeront mon prochain livre. Aujourd'hui, le 4 novembre, je publie "l'avant propos" qui en constitue le premier. Les autres paraîtront les vendredis suivants.**

**Avec la déclaration annoncée de l'ONU sur le climat, ce jour (4 novembre NDLR), La Réunion doit être fière d'avoir anticipé la marche commune d'un monde résolument engagé et responsable. L'instant est magique. C'est donc fort opportunément que j'ai intitulé ma publication "Contribution à la cause Réunionnaise".**

**Ary Yée-Chong-Tchi-Kan**

### In kozman pou la rout

#### « Léstrésité la pa zanfan la bouzi ! »

La bouji i klèr d'moun. L'èstrésité i zoué lo mèm rol. Mé inn i sort pa dan l'ot. Pran in bouzi, aranz ali konm ou i vé, li done ar pa kouran ! Astèr kosa lo kozman i vé dir pou vréman ? Sa i vé dir pou vréman, sé ké ou i pé fé l'évolisyon dann in n'afèr, donk répar ali, amélyor ali, fé in méyèr z'afèr mé li lé touzour zanfan sak l'avé avan li ! Mé si ou i vé fèr in révolisyon, i fo ou i fé in nouvo dékouvèrt sansa in nouvo l'invansyon. In l'égzanp : si ou i vé shanj lo mond, i fo ou i trouv in tik-tak pou shanj lo mond ! Lo tik-tak i pé z'ète in nouvo filozofi. I pé z'ète osi in nouvo moyin pou produi l'ènèzi ! i pé z'ète ankor in l'invansyon : la rou la pa shanj lo mond ? La bousol la pa shanj lo mond ? L'otonomi ènèzètik té i sava pa shanj La Rényon ? Alé ! Kalkil azot bien ! Ni artrouv pli d'van sipétadyé.

## Deux des principaux garants de nos libertés, le Garde des Sceaux et le ministre de l'Intérieur mentent.

# 60 millions de fichés et 2 ministres falsificateurs de l'avis de la CNIL

**Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, et le ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas, sont intervenus le mercredi 2 novembre, pour défendre la création par décret, dimanche 30 octobre, d'un fichier unique rassemblant les données personnelles et biométriques de tous les détenteurs d'une carte d'identité ou d'un passeport. Le scandale ne cesse de s'amplifier.**

**L**e 2 novembre dernier, lors de la séance des Questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, Bernard Cazeneuve a expliqué que la création d'un fichier regroupant tous les détenteurs d'une carte d'identité ou d'un passeport va permettre d'avoir une « base de données solide » par rapport à la précédente jugée « obsolète ». Il a dit ensuite, en conclusion, que ce fichier "a été validé par le Conseil d'État et totalement validé par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés, NDLR) qui a indiqué qu'il était « déterminé, explicite et légitime ». Une argumentation reprise par Jean-Jacques Urvoas, ministre de la Justice, dans un argumentaire publié sur Facebook.»

Pour tenter de justifier son texte en excipant de l'accord de la CNIL, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, prélève TROIS mots sur les 3569 mots de l'avis, très peu enthousiaste, de la CNIL, cest-à-dire 0,08 % de l'avis de la CNIL !

Ce procédé, d'une affligeante malhonnêteté, démontre, à l'inverse de ce que soutient sans honte le ministre, que son texte n'a pas reçu, loin s'en faut, un avis favorable de la CNIL.

Serait-il vain de dire et répéter inlassablement combien ce texte est gros de danger pour nos libertés essentielles ?

En cinq ans, ces gouvernants auront mis en pièces tous les acquis de 2 siècles de luttes pour la conquête des droits garants des libertés individuelles.

Ces hommes et ces femmes qui se prétendent "de gauche" préparent, en réalité, l'avènement d'un régime autoritaire qui disposera, grâce à ces lois scélérates, d'instruments de coercition inégalés.

Hollande, tout comme Sarkozy avant lui, a recours aux méthodes sécuritaires de l'école américaine. Celle-ci, en effet, recommande d'utiliser les périodes de sidération collective dans lesquelles se trouve plongée toute une population à la suite d'un événement extrêmement traumatisant : puissant séisme, attentats, etc., pour faire voter — dans le silence général de la population sidérée—, des lois remettant en cause tous les droits et libertés fondamentales structurant l'organisation sociale. Ces fruits de longues

luttés et de sacrifices, inimaginables de nos jours — parce qu'ils ne sont plus enseignés—, ont été consentis par celles et ceux qui conquièrent ces droits dont nous avons bénéficié dès notre naissance.

« Indignez-vous ! » nous a exhorté Stéphane Hessel.

Ne serait-il pas temps aujourd'hui de crier : « Réveillons-nous ! » avant qu'il ne soit trop tard ?

*Jean*

### Extrait de l'avis de la CNIL

Un extrait (251 mots) de l'avis de la CNIL (les portions de texte ont été mises en **caractères gras** par la CNIL) :

[...] Tout d'abord, en ce qui concerne la finalité de ce traitement en base centrale, la Commission a rappelé que le traitement, sous une forme automatisée et centralisée, de données telles que les empreintes digitales, compte tenu à la fois des caractéristiques de l'élément d'identification physique retenu, des usages possibles de ces traitements et des risques d'atteintes graves à la vie privée et aux libertés individuelles en résultant, ne pouvait être admis que dans la mesure où des exigences en matière de sécurité ou d'ordre public le justifient.

Or, ce traitement étant constitué uniquement aux fins de faciliter et de sécuriser les procédures de délivrance des passeports, **la Commission a considéré que, si légitimes soient-elles, les finalités invoquées ne justifiaient pas la conservation, au plan national, de données biométriques telles que les empreintes digitales** et que les traitements ainsi mis en œuvre seraient de nature à porter une atteinte excessive à la liberté individuelle.

En outre, **la proportionnalité du traitement en base centrale des empreintes digitales des demandeurs de titre a fait l'objet de réserves de la part de la Commission.**

Celle-ci a ainsi rappelé que **la création d'une base centralisée de données biométriques de grande ampleur comporte des risques importants et implique des sécurités techniques complexes et supplémentaires.** En effet, un fichier est d'autant plus vulnérable, « convoité » et susceptible d'utilisations multiples qu'il est de grande dimension, qu'il est relié à des milliers de points d'accès et de consultation, et qu'il contient des informations très sensibles comme des données biométriques.[...]

# Oté

## In bon priyè pou Edmond albius é sa i doi marshé !

*Na poin lontan, moin lété la kaz demoun mi èm bien. Shé zot nana in bonpé plant intéresan. An parmi nana bann pyé pitaya. L'èr-la mi domann la pèrsone si son pitaya la pankor fé flèr. El i réponn amoin lo rouz la fé flèr, mél o blan la pa fé. Si ou i vé fé gonn lo rouz i fo polène lo blan é si ou na poin polène lo blan ébin ou lé kite pou out biskui.*

*Sé l'èr ké mi domann konbienn tan i pé ramas polène. El i réponn amoin sink zour maksimome dann fréjidèr. Donk sète l'ané dèrnyèr i pé pa ansèrv pou lo komansmann sézon. Apré èl i kalkil for, pou èl mèm. El i di : « Amoins ké i konsèrv dsou vid ! »*

*L'èr-la moin la pans, dann mon kèr : « Ala déza in l'idé ! », i pé an avoir d'ot épi fini par touv in bon solisyon. Pou fini nout konvèrsasyon, moin la di aèl : « M'a fé in priyèr Edmond Albius pou bann plantèr pitaya, pétète son am va travaye épi li va fé énéte lo bon solisyon dann la tête in pti marmaye konm li »-Edmond la invant in tik-tak pou fé gonn flèr vaniy kan li l'avé solman douzan.*

*El la pète a rir, mé moin pèrsone, moin lété sèryé pa si tèlman pou la transmision la pansé rant in moun mor dopi in paké lo tan épi in vivan, mé sinplomman sèryé pars l'om la fine trouv solisyon pou pa mal dé shoz, akoz pa problèm-la, si nou l'avé in bon l'inivèrsité pou travaye dann bon sans ki konvien anou ? Akoz pa !*

*Sirtou koméla, avèk tout sak demoun i koné : i paré la konésans, koméla, i miltipliyé par dé tou lé dizan, donk nana pou zoué la-dan , si mi tronp pa.*

**Justin**